



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

En l'absence du Président, M. Ashtal (Yémen démocratique), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. NOGUÉS (Paraguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom de la délégation du Paraguay, je présente toutes mes félicitations à M. Hollai pour l'honneur qui lui revient de diriger les travaux de la présente session de l'Assemblée générale, ce qui constitue une marque de confiance dans sa droiture et son expérience diplomatique.

2. Au Secrétaire général, j'exprime le témoignage de nos meilleurs vœux de succès dans les fonctions importantes qu'il doit exercer. C'est un sentiment qui repose non seulement sur la haute considération qu'il nous inspire, mais qui vient également du fait qu'en tant que Sud-Américains, nous nous félicitons à juste titre de son élection. En effet, nous sommes heureux de constater que le Secrétaire général nous fournit quotidiennement des preuves incontestables de ses qualités et de sa vocation indéniable de servir, ainsi qu'en témoigne son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/37/1] qui nous présente dans des termes clairs et directs des suggestions novatrices, à une époque où, malgré des progrès hésitants, l'humanité s'efforce de vivre dans la paix et la dignité.

3. Ma délégation partage pleinement les vives préoccupations du Secrétaire général, qui nous invite comme il se doit à la raison et à une action effective. Nous partageons ses espoirs et ses angoisses et lui offrons toute la coopération du Paraguay dans la réalisation des nobles efforts qu'il déploie au nom de l'Organisation pour, selon les termes du préambule de la Charte, éviter les souffrances indicibles de la guerre, réaffirmer notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme et créer des conditions qui rendent possible le progrès général de tous nos peuples dans une atmosphère universelle de coexistence fondée sur le respect mutuel, la justice et la liberté.

4. L'année qui vient de s'écouler a été caractérisée, d'une manière encore plus marquée que jamais auparavant dans la vie de l'Organisation, par le règne persistant de la violence en différents points de la planète. Comme l'a signalé le Secrétaire général, l'on oublie avec une passion suicidaire les "six ans d'agonie et de destruction mondiales" qui ont précédé la Conférence de San Francisco. Certes, jusqu'à présent nous n'avons pas appris à gérer de manière sensée le système de sécurité collective, seul instrument dont

nous disposons pour préserver notre génération et les générations futures d'une catastrophe générale. Nous vivons hantés par la peur, une peur saine et appropriée qui contribue à éveiller les consciences et à leur faire mieux comprendre les dangers qui nous guettent.

5. Malgré toutes les insuffisances inhérentes au caractère imparfait de l'homme, la Charte représente aujourd'hui le seul instrument valable pour dégager des solutions, même provisoires, afin d'alléger la situation critique dans laquelle nous nous débattons.

6. Les différentes conférences sur le désarmement, dont l'origine remonte à l'époque de la Société des Nations, ne nous permettent pas jusqu'ici de beaucoup espérer. Ce sont celles que l'on appelle les grandes puissances, et les nations qui jouent à être de grandes puissances, qui ont la responsabilité de donner au monde un exemple de sagesse et de respect réel et effectif de la vie, droit le plus élevé de tous les droits de l'homme.

7. Il ne sert à rien de faire des déclarations sur le principe de l'égalité souveraine des Etats si les destinées de l'humanité se trouvent enchaînées aux intérêts de ceux qui détiennent toute l'horreur du pouvoir atomique. Il ne sert à rien de fixer des buts concernant la promotion du bien-être général des peuples si des sommes astronomiques sont utilisées pour anéantir les peuples dans un cercle vicieux de dissuasion dont on ne sait pas comment et jusqu'à quand il pourra durer. En même temps, le terrorisme qui existe sur le plan national et le terrorisme qui est exporté de manière tout aussi criminelle par certains gouvernements, au-delà de leurs propres frontières, sont l'expression éloquente d'une situation démentielle qui ne peut être comparée qu'avec la menace d'un holocauste nucléaire.

8. En dépit des difficultés inexplicables que soulève l'examen de cette question au sein de la Sixième Commission, ma délégation demande que l'étude des projets d'instruments internationaux destinés à pallier le fléau apocalyptique qu'est le terrorisme soit accéléré; je songe par exemple au projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité et au projet de convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires. Ces textes et d'autres instruments juridiques ayant force internationale obligatoire doivent, avec les Conventions de La Haye¹, de Montréal² et de Tokyo³ auxquelles mon pays a déjà adhéré, créer un corps de dispositions susceptibles de freiner ce genre de délinquance.

9. Le Paraguay a tiré une expérience héroïque de ce que sont les guerres. Mon pays a souffert dans sa propre chair non seulement la perte inestimable de la vie de ses fils dans des proportions dévastatrices, mais encore il a vécu les rigueurs de l'occupation

militaire étrangère et la mutilation de son patrimoine territorial. C'est ainsi que nous rejetons et que nous condamnons énergiquement l'assujettissement, par l'Union soviétique, de la souveraineté de l'Afghanistan, pays qui lutte avec constance pour défendre son indépendance. De la même manière, nous condamnons avec force l'intervention du Viet Nam au Kampuchea et nous ne pouvons manquer de réprover avec indignation le génocide brutal commis contre des collectivités sans défense au Liban. Tous ces événements et d'autres événements analogues qui font partie de l'actualité sembleraient avoir pour but incroyable d'insensibiliser nos consciences et d'anesthésier notre sensibilité.

10. Dans ce tableau négatif qui nous porterait plutôt au pessimisme, nous tenons à dire combien notre pays est heureux des signes positifs d'entente qui se manifestent sur le plan politique. Nous souhaitons avec ferveur que les efforts réalisés par la République de Corée aboutissent afin d'obtenir l'unification de la péninsule grâce à des négociations directes avec la République démocratique populaire de Corée et nous espérons que, sous la direction compétente du Secrétaire général, les efforts commencés en 1979 se poursuivront.

11. Le Paraguay, depuis plus d'un quart de siècle, vit dans un climat de stabilité politique, sociale et économique fondé sur un régime de démocratie saine, administré avec un dévouement permanent au service des intérêts supérieurs de la République. En dépit d'une détérioration générale, insidieuse et dangereuse de la situation économique et financière internationale, mon pays se trouve dans une situation qui lui permet de bénéficier d'un des taux de croissance les plus élevés du continent. Notre dette publique extérieure est absolument assainie, notre budget public est équilibré et le chômage est à un taux extrêmement bas et ne représente pas de problème social. Toutefois, nous sommes tout à fait conscients de la nécessité et de l'obligation des pays en développement de corriger, grâce à une action commune, les insuffisances inacceptables d'une structure économique qui affectent les prix de nos produits de base, fomentent le désordre dans le système monétaire et stérilisent la vie du commerce international.

12. Nous avons toujours foi dans la capacité créatrice de nos nations. Pour ce qui nous concerne, nous, les Paraguayens, le président Stroessner a déclaré, dès qu'il a assumé ses fonctions de dirigeant, que

«... le peuple est la source d'où jaillit l'esprit qui rend possible la trajectoire homérique du Paraguay sur la scène internationale. Le peuple est la substance principale qui nourrit nos forces afin de parvenir au sommet, sans fléchir dans notre marche et pour imposer notre fier drapeau en tant que symbole auguste et éternel de la grandeur nationale.»

13. Le Gouvernement de mon pays, avec d'autres nations d'Amérique, a signé une demande d'inscription à l'ordre du jour de la session actuelle de l'Assemblée générale, d'un point relatif à la question des îles Malvinas. En prenant cette décision, le Paraguay ne faisait que confirmer l'attitude qu'il avait adoptée antérieurement lors des deux sessions extraordinaires de l'Assemblée de l'Organisation des Etats améri-

cains, tenues en mai et en juin de l'année en cours, pour examiner le conflit armé déchaîné dans l'Atlantique Sud. Conscient de l'extrême gravité du conflit armé qui s'approchait, à l'époque, des terres de notre continent, mon pays s'est uni à une action solidaire des nations américaines pour essayer de conjurer la crise, même au moment où les faits eux-mêmes et les démarches en cours ne permettaient pas d'espérer une solution négociée.

14. Aujourd'hui, dans le même esprit d'amitié envers les nations parties au conflit armé des Malvinas, et pénétrée du même sens des responsabilités inhérentes à nos devoirs en tant que membre de la communauté internationale, notre délégation a parrainé, avec d'autres délégations d'Amérique, le projet de résolution qui sera soumis à cette session de l'Assemblée générale et dont le but est d'arriver à une solution juste et digne de l'affrontement de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

15. Nous souhaitons ardemment que les différends portant sur des délimitations régionales qui, pour citer les plus connues parmi celles-ci, existent actuellement entre l'Argentine et le Chili, l'Equateur et le Pérou, et la Guyane et le Venezuela soient résolus par la voie de la raison et constituent un exemple à suivre.

16. Au cours de leur long et laborieux processus institutionnel, les nations d'Amérique, sans exception, ont dû faire face à des difficultés dans la démarcation définitive de leurs territoires respectifs, difficultés dérivées principalement du confus héritage administratif reçu de la Couronne espagnole en ce qui concerne la fixation des sphères politiques au sein desquelles elle avait exercé sa domination et son autorité coloniale. C'est l'une des causes qui se trouve à l'origine des conflits armés qui existent entre les nations de notre continent qui cherchent par cette voie à régler leurs différends. Le Paraguay, par exemple, a vu diminuer au fil de son histoire d'entité coloniale et politique un territoire qui, au début, englobait toute la région qui est aujourd'hui celle du Rio de la Plata avec, en outre, une frange de terre de 200 lieues sur le littoral de l'océan Pacifique. C'est pourquoi mon pays, au XVI^e siècle, s'appelait la "province géante des Indes" et dans toutes les cartes du XVI^e siècle l'océan adjacent aux côtes actuelles de l'Uruguay et de l'Argentine s'appelait "mer du Paraguay".

17. Cette simple mention suffit pour rappeler que le processus de formation territoriale de nos républiques américaines est, pour chacune d'entre elles, le résultat d'un concours de circonstances qui se sont succédé avec plus ou moins de bonheur mais qui, en définitive et en dernière analyse, doivent être acceptées par la force même de l'histoire. Il serait extrêmement difficile d'imaginer un échec des négociations diplomatiques pour résoudre les conflits territoriaux entre nos peuples en cédant à la théorie de Clausewitz et en ayant recours au processus de l'action armée.

18. Ma délégation forme des vœux fervents pour que les différends territoriaux que j'ai mentionnés soient résolus dans un grand esprit américaniste qui fasse honneur au désir sincère et irréversible d'édifier tous ensemble un système efficace assurant l'avenir et le bien-être de nos peuples.

19. Comme je viens de rappeler le processus par lequel s'est réalisée la configuration géographique actuelle de nos pays d'Amérique, il convient de signaler que le Paraguay a été réduit à la situation de pays sans littoral et que, en tant que tel, il souhaite utiliser tous les moyens légitimes que met à sa disposition la communauté internationale pour exercer son arbitrage en faveur des nations privées de littoral maritime. Il existe des accords entre mon pays et les pays voisins, afin de faciliter le transit fluvial et routier permettant un accès à la mer. A l'heure actuelle, le Gouvernement du Paraguay envisage, sur la base d'un projet déjà établi, la possibilité de construire les ouvrages nécessaires pour unir son réseau ferroviaire national à celui du Brésil, ce qui lui permettra de compter sur cet accès à l'océan dont nous avons tellement besoin.

20. C'est précisément parce que le Paraguay est un pays sans littoral que nous avons porté un intérêt fondamental à la question des limitations découlant d'une telle situation géographique. C'est ainsi que mon pays a participé activement aux différentes conférences qui ont eu lieu sur le droit de la mer, depuis 1958, et qu'il a participé à l'élaboration de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁴ qui sera ouverte à la signature de nos pays, à partir du mois de décembre prochain, à la Jamaïque. Je peux déjà vous dire que mon pays souhaite retirer de la Convention tous les avantages qui y sont prévus pour les pays sans littoral.

21. Mon pays fait partie, de par sa géographie, du bassin de la Plata et c'est pourquoi il réalise une politique d'intégration régionale authentique, qui doit lui permettre d'exploiter au maximum les ressources naturelles qui sont communes à l'Argentine, la Bolivie, le Brésil et l'Uruguay. En conséquence, je suis heureux d'annoncer à l'Assemblée que, le 5 novembre prochain, se réuniront dans la région limitrophe de nos pays respectifs les présidents du Paraguay, le général Alfredo Stroessner, et de la République fédérative du Brésil, le général Joao Baptista de Oliveira Figueiredo, pour inaugurer officiellement la construction de la prise d'eau d'Itaipú, le plus grand complexe hydro-électrique du monde qui aura une capacité installée de 12 600 mégawatts et une production approximative de 75 000 milliards de kilowatts/heure par an.

22. J'ai voulu terminer mon intervention sur un exemple clair et éloquent de ce que peuvent faire les peuples lorsqu'ils sont animés d'un esprit de coopération authentique et de compréhension exemplaire. Le président Stroessner a dit que

“la paix est la base de tout bien qui nous permet de continuer d'avancer avec une vision sereine de l'avenir; mais c'est également une raison suffisante pour la défendre contre ceux qui font de la guerre des instruments de domination et qui font de la démocratie un prétexte pour tuer la liberté”.

Nous désirons pour toutes les nations sœurs d'Amérique et pour toutes les nations du monde des jours de paix constructive. Nous désirons que s'éloigne à jamais la douleur qui afflige si dramatiquement des pays frères de notre continent. Nous désirons que l'Amérique ait une présence forte et respectée dans la sphère internationale, avec un sens de la vie qui

fasse honneur à l'idéal d'indépendance et de liberté qu'a allumé le flambeau de José Gaspar Rodríguez de Francia et de Francisco Solano López de Bolívar, de Martí, de Juárez, de José Bonifacio, de San Martín et de tant d'autres hommes éminents qui ont donné à toutes nos nations un exemple éternel de haute dignité.

23. M. PICHOWINY (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Le peuple ougandais a placé tout son espoir de voir régner la paix et la sécurité dans le monde en l'Organisation créée il y a 37 ans, après la guerre la plus catastrophique qu'ait jamais connue notre planète. La volonté collective, exprimée par les peuples des Nations Unies en 1945, de sauver les générations futures du fléau de la guerre doit rester l'objectif fondamental de l'Organisation.

24. Je voudrais, au nom de la délégation ougandaise, adresser au Président nos chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la trente-septième session ordinaire de l'Assemblée générale. Sa vaste expérience diplomatique et sa profonde connaissance de l'Organisation des Nations Unies le rendent particulièrement qualifié pour s'acquitter des lourdes responsabilités qui lui ont été confiées. Nous sommes d'autant plus heureux de son élection qu'il vient de la Hongrie, pays avec lequel l'Ouganda entretient des relations très cordiales. Je saisis cette occasion pour rendre un hommage bien mérité à son prédécesseur, M. Ismat Kittani, ministre adjoint des affaires étrangères de l'Iraq. M. Kittani a présidé plusieurs sessions successives de l'Assemblée générale avec un talent, un dévouement et une compétence exceptionnels. Nous lui présentons tous nos vœux dans ses entreprises futures. Je voudrais également, à cette occasion, rendre un très chaleureux hommage à l'éminent Secrétaire général, qui, depuis son élection à ces hautes fonctions, a œuvré activement, avec beaucoup de courage et un rare dévouement, pour rétablir l'autorité et relever l'efficacité de l'Organisation.

25. Nous nous réunissons ici à un moment où la question de Namibie est au centre de nos préoccupations. Nous demandons avec plus d'urgence que jamais : quand la Namibie va-t-elle être libre ? Pendant combien de temps les manœuvres actuelles vont-elles encore retarder le jour de l'indépendance du peuple de la Namibie ?

26. Sur le long chemin de l'indépendance de la Namibie, il n'est plus besoin de récapituler toutes les occasions où nos espoirs n'ont été renforcés que pour être anéantis à chaque tournant critique. Au cours des trois derniers mois, nous avons été mis au courant de rapports ayant fait l'objet d'une grande publicité et selon lesquels il y aurait eu des progrès substantiels dans la voie d'un règlement négocié. Aujourd'hui, aussi loin que nous puissions regarder l'avenir, nous ne voyons aucun signe réel ou concret de règlement à l'horizon. Au contraire, nous voyons introduire des éléments étrangers et sans objet dans les négociations.

27. Nous ne voyons aucune justification au lien que l'on veut établir entre l'indépendance de la Namibie et la présence de personnel militaire cubain en Angola. La première question est visiblement une question coloniale, et les Nations Unies ainsi que toute la com-

munauté internationale l'ont toujours traitée en tant que telle. La deuxième, au contraire, est un arrangement bilatéral, qui est loin d'être unique, entre deux Etats souverains et indépendants. En tout cas, comment pourrait-on oublier que la présence de personnel militaire cubain en Angola a été due, en premier lieu, à l'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola ?

28. En outre, ces actes d'agression se sont poursuivis sans relâche jusqu'à aujourd'hui même. Alors même que nous délibérons ici aujourd'hui, les troupes sud-africaines continuent d'occuper la région sud de l'Angola. Nous défions quiconque de citer un seul cas d'incursion de l'Angola en Afrique du Sud, avec ou sans personnel militaire cubain.

29. Ceux qui cherchent à établir ce prétendu lien essaient d'écrire à nouveau l'histoire. Malgré les faits évidents qui prouvent le contraire, ils cherchent à créer un monde imaginaire, un monde où l'agresseur prend l'apparence de victime et où la victime réelle paraît être une menace pour l'agresseur. Ce prétendu lien constitue, en vérité, un plan très douteux, un plan que nous trouvons inadmissible et inacceptable. Nous tenons à déclarer une fois de plus que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité continue d'être la seule base de règlement négocié pour l'indépendance de la Namibie.

30. Je tiens à souligner, en outre, la responsabilité politique et morale toute particulière qui incombe aux cinq Etats occidentaux en la matière. Nous les prions instamment de se montrer à la hauteur de cette responsabilité et de mettre immédiatement fin à l'intransigeance et aux attermolements de l'Afrique du Sud.

31. Nous saluons le peuple de Namibie, sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], son seul représentant authentique, pour la lutte héroïque qu'il continue de mener contre la puissance occupante, de même que pour la sagesse politique exemplaire dont il a fait preuve tout au long du processus de négociations.

32. En Afrique du Sud même, la situation a continué à se détériorer de façon dramatique. Le régime minoritaire raciste continue d'opprimer impunément la majorité de la population. Les combattants pour la liberté se sont vu condamner à mort par les tribunaux de l'*apartheid*. Les mouvements syndicaux sont soumis aux lois de répression les plus rigoureuses. Des adversaires de l'*apartheid* ont été assassinés dans des centres de détention et dans des pays voisins. Des femmes et des enfants sans défense ont été évacués de force de leurs logements urbains et déversés comme des ordures dans des réserves très éloignées et stériles.

33. Dans le vain effort de consolider davantage encore le système d'*apartheid* et de diviser les rangs des opprimés, le régime de Pretoria a essayé de coopérer certains secteurs des communautés opprimées pour les faire entrer dans la structure du pouvoir fondé sur la ségrégation, alors que cette structure de pouvoir continue d'exclure la vaste majorité de la population de tout exercice de pouvoir politique ou économique. Cette manœuvre évidente qui vise à diviser pour régner, comme toutes les manœuvres qui l'ont précédée, est vouée à l'échec.

34. En plus d'appuyer la résistance interne qui prend chaque jour plus d'ampleur, la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour isoler le régime minoritaire raciste. Nous condamnons les pays qui continuent à renforcer le système d'*apartheid* par leur collaboration dans les domaines économique, militaire et nucléaire.

35. A cet égard, nous tenons à voir la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, relative à l'embargo sur les armes à l'encontre du régime minoritaire raciste, pleinement mise en œuvre. Nous prions instamment le Conseil de sécurité d'agir rapidement pour bloquer les échappatoires qui existent dans le régime d'embargo sur les armes.

36. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage aux Etats de première ligne pour leur attachement constant à la cause de la liberté et de la justice en Afrique australe. Nous réaffirmons également notre solidarité avec les mouvements de libération d'Afrique du Sud dans la juste lutte qu'ils mènent pour libérer leur patrie de l'étau de l'oppression. En particulier, nous saluons l'African National Congress [ANC] pour l'importante contribution qu'il a apportée à cet égard.

37. Nous saisissons également cette occasion pour réaffirmer notre appui à la juste lutte du peuple sahraoui sous la direction du POLISARIO.

38. Au Moyen-Orient, les peuples de la région traversent actuellement un cauchemar épouvantable, un cauchemar qui a commencé par l'invasion massive et non provoquée du Liban par Israël en juin de cette année. Recourant à certaines des méthodes les plus inhumaines de destruction massive, telles que les bombes à fragmentation et les bombes au phosphore, les troupes israéliennes ont massacré des milliers de Libanais et de Palestiniens, dont la grande majorité étaient des civils innocents et sans défense. Tout récemment, nous avons été profondément consternés par le massacre de réfugiés palestiniens dans les camps de Sabra et de Chatila, à Beyrouth-Ouest.

39. La conduite agressive d'Israël ne peut s'expliquer que dans le contexte des plans qu'il nourrit depuis longtemps contre le Liban, à savoir le démembrement du Liban et le contrôle du fleuve Litani. Nous exigeons le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes du Liban conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

40. L'Ouganda continue de maintenir que le cœur du conflit du Moyen-Orient, c'est la question de Palestine. Le Moyen-Orient ne connaîtra pas de paix tant que le peuple palestinien ne jouira pas pleinement de son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat. Plus vite Israël reconnaîtra cette réalité, mieux cela vaudra pour lui et pour toutes les communautés de la région.

41. Un écrivain américain, M. I. F. Stone, a fort bien exprimé une préoccupation universellement ressentie, dans un article qui a paru dans le *New York Times* du 19 juillet 1982 sous le titre "Lorsque Tel-Aviv était "Beyrouth-Ouest", lorsqu'il dit :

"Ne pouvons-nous pas, nous autres Juifs, reconnaître l'image que renvoient nos propres miroirs ? Ne pouvons-nous pas répondre à la détresse d'un

peuple frère qui, encore une fois, se retrouve sans foyer, d'abord en Palestine, maintenant au Liban ?

“Puisqu'il y a un Etat juif en Palestine, pourquoi pas un Etat palestinien également ? Qui mieux que nous peut comprendre le désespoir des Palestiniens privés de patrie ?”

42. C'est en reconnaissant ce fait que l'Ouganda renouvelle son appui inébranlable au peuple palestinien et à l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], son seul représentant légitime. C'est pour cette raison également que nous accueillons et appuyons favorablement les propositions adoptées par la douzième Conférence arabe au sommet qui s'est tenue le mois dernier à Fès [A/37/696]. A notre avis, ces propositions sont pleinement conformes aux diverses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient.

43. En ce qui concerne la question de Corée, l'Ouganda a toujours appuyé la volonté du peuple coréen de voir la péninsule coréenne réunifiée de façon pacifique. Nous avons toujours maintenu que la division de la Corée est une injustice commise contre le peuple coréen par le truchement de l'intervention étrangère. Cette injustice doit être redressée grâce à la réunification pacifique de la péninsule coréenne, à l'abri de toute ingérence extérieure, et ce le plus rapidement possible. Tout en applaudissant le début prometteur représenté par le Communiqué conjoint du 4 juillet 1972⁵, nous nous félicitons tout particulièrement des efforts déployés par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée en vue de la réunification pacifique de la Corée.

44. La guerre tragique entre la République islamique d'Iran et l'Iraq continue de nous préoccuper gravement. A notre avis, la poursuite de ce conflit va clairement à l'encontre des intérêts tant du peuple iranien que du peuple iraquien. Nous invitons encore une fois instamment les parties au conflit à abandonner le sentier de la guerre et à régler leur différend par des moyens pacifiques.

45. L'Ouganda demeure préoccupé par la situation regrettable existant à Chypre, en Afghanistan et au Kampuchea et qui, dans chaque cas, exige une solution politique négociée. Les peuples de ces pays doivent pouvoir déterminer leur propre destin à l'abri de toute ingérence étrangère.

46. Nous vivons à une époque où les progrès de la science et de la technique ont mis entre nos mains un arsenal qui pourrait détruire le monde plus de 50 fois. Ce qui est encore plus sinistre, c'est que nous vivons à une époque où les nations qui possèdent ces armes meurtrières de destruction se montrent de plus en plus disposées à les utiliser pour engager des guerres nucléaires limitées mais pouvant offrir la victoire. Ce genre d'argument, cela va sans dire, ne peut que plonger dans une grave inquiétude tous les pays et les peuples épris de paix.

47. Notre préoccupation s'est encore aggravée par l'échec de l'Assemblée à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui n'a pas pu adopter de mesures concrètes pour éliminer les dangers de guerre, mettre fin et inverser la course aux armements et adopter un programme global de désar-

mement. Les peuples du monde avaient placé de grands espoirs dans les résultats de la session. Le gigantesque rallye organisé ici, à New York, à l'époque de la session, ainsi que les manifestations pacifiques qui se sont déroulées dans le monde entier en faveur du désarmement étaient un message très clair de l'indignation ressentie à l'échelle internationale devant le déchaînement de la course aux armements et un message en faveur de la paix. Le fait qu'on n'a pu adopter de mesures concrètes en faveur de négociations efficaces de désarmement a donc profondément déçu tous les peuples épris de paix du monde entier. Ceux qui ont contribué à cet échec doivent assumer pleinement la responsabilité des conséquences qui pourraient en découler.

48. Nous pensons que l'impasse dans les négociations de désarmement continuera d'avoir des effets néfastes sur d'autres domaines de coopération internationale. Il est donc urgent que cette session de l'Assemblée générale trouve le moyen de sortir de l'impasse. A cet égard, nous invitons instamment les grandes puissances à faire preuve de modération, de souplesse et de la volonté politique nécessaire propres à favoriser la cause de la paix.

49. Nous nous réunissons à la suite de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui s'est déroulée à Vienne, du 9 au 21 août, et dont le rapport a été soumis à l'Assemblée⁶. Les possibilités qu'offre l'espace extra-atmosphérique constituent un patrimoine commun extrêmement précieux pour toute l'humanité. L'espace extra-atmosphérique nous offre un autre moyen unique d'explorer de nouvelles frontières dans un but commun et pour le bien de tous. De l'avis de ma délégation, l'exploration et l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique devraient être poursuivies sur la base des efforts collectifs déterminés par un ensemble international de principes et de règles obligatoires.

50. La poursuite d'objectifs et de bienfaits communs exclut la promotion d'intérêts contradictoires. C'est pour cette raison que ma délégation s'oppose vigoureusement à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous prions instamment tous les Etats à adhérer strictement au Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes [résolution 2222 (XXI), annexe], de 1966.

51. Sur le front économique, la situation est toujours aussi grave. La crise économique mondiale, qui se caractérise entre autres par la récession, une inflation rampante, des taux d'intérêt élevés et le protectionnisme dans les pays développés d'une part, et une détérioration très grave de la balance commerciale et un fardeau de la dette extérieure pesant de plus en plus sur les pays en développement, d'autre part, a pris des proportions alarmantes. La situation s'est trouvée compliquée encore davantage en raison de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations économiques internationales, la course aux armements et un déclin radical dans le transfert des ressources réelles vers les pays en développement. Tous ces facteurs se sont combinés pour affecter défavorablement l'économie mondiale en général et le développement des pays en développement en particulier.

52. En outre, on a assisté à un déclin très net de l'esprit d'interdépendance et de coopération internationale en vue de trouver des solutions constructives aux problèmes actuels. L'accent que certains pays développés ont de plus en plus tendance à mettre sur les arrangements bilatéraux au détriment de la coopération multilatérale a gravement affecté le fonctionnement des organismes et des programmes multilatéraux tels que le PNUD, ainsi que les économies des pays en développement.

53. Dans ces conditions, le lancement des négociations globales reste l'une des questions les plus importantes à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Il faut répondre à l'attente de la communauté internationale, qui espérait voir l'Assemblée générale se mettre sans délai au travail pour rectifier les déséquilibres structurels dont souffre actuellement l'économie mondiale. Comme nous l'avons déjà dit, notre frustration s'est trouvée multipliée par le manque flagrant de progrès dans la mise en œuvre des décisions adoptées à l'unanimité à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, où chacun de nous avait pris l'engagement solennel d'œuvrer en vue d'instaurer le nouvel ordre économique international. C'est donc avec une profonde déception que nous avons assisté à l'échec de la trente-sixième session ordinaire, qui n'a pu sortir de l'impasse et lancer les négociations globales.

54. A cet égard, l'Ouganda estime que la résolution 34/138 du 14 décembre 1979 de l'Assemblée générale, qui a été acceptée par l'ensemble de la communauté internationale, constitue la base appropriée pour l'ouverture des négociations globales. Nous invitons les Etats qui se montrent encore réticents à se joindre au consensus qui s'est dégagé sur la nécessité d'ouvrir promptement ces négociations. Il ne faut pas que les problèmes économiques actuels nous empêchent d'ouvrir une voie plus stable et plus sûre à une coopération économique internationale dans le domaine du développement.

55. Si la nouvelle série de négociations n'est pas amorcée rapidement, il est à craindre que des difficultés croissantes continuent de se poser pour d'autres négociations futures, par exemple pour celles de la sixième session de la CNUCED et de la quatrième session de l'ONUDI. En vérité, on jugera du succès ou de l'échec de la trente-septième session selon que nous pourrions ou non trouver la volonté politique nécessaire pour sortir de l'impasse et permettre ainsi l'ouverture de négociations globales.

56. L'Ouganda, qui fait partie des pays les moins avancés, attache une grande importance au Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés adopté l'an dernier à Paris⁷, en vue d'arrêter la détérioration économique qui affecte les pays les moins avancés. Nous estimons que la mise en œuvre rapide et fructueuse de ce programme exige un attachement plus grand à la nécessité de consacrer des ressources importantes aux pays les moins avancés, particulièrement de la part des pays développés, des institutions financières internationales et des organismes de l'ONU.

57. Nous nous préoccupons du fait qu'il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur deux questions critiques jumelles : les objectifs additionnels spéci-

ifiques et les objectifs financiers suffisants pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et la création d'une organisation consacrée à l'énergie affiliée à la Banque mondiale. Nous espérons, cependant, que le mécanisme consultatif que comporte le compromis de Rome recevra l'appui international nécessaire pour assurer la mobilisation de fonds et le transfert de techniques aux pays en développement.

58. Depuis longtemps, nous avons reconnu que les mesures internationales d'assistance ne constituent qu'un appui et qu'elles ne peuvent ni ne doivent se substituer aux efforts qui incombent aux pays en développement eux-mêmes. A cet égard, nous louons les efforts faits par les pays en développement pour mettre en œuvre le Programme d'action de Caracas⁸. Le sérieux avec lequel ont été menées certaines réunions sectorielles du Groupe des 77, en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action de Caracas, montre clairement que l'esprit de Caracas continue de souffler.

59. L'Ouganda demeure attaché au renforcement de la coopération économique entre pays en développement en tant qu'élément essentiel du nouvel ordre économique international et que moyen de promouvoir l'autosuffisance collective des pays en développement. En Afrique, nous cherchons à encourager la coopération économique dans le cadre du Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique⁹. La communauté internationale devrait aider l'Afrique dans les efforts qu'elle fait pour mettre en œuvre le Plan d'action de Lagos qui, nous l'espérons parviendra à assurer l'intégration économique du continent.

60. L'année 1982 s'est caractérisée par un accroissement des conflits armés, par l'escalade de la course aux armements, la persistance de conflits territoriaux virtuellement explosifs, par un colonialisme qui subsiste, et par l'ingérence et l'intervention étrangère. La rivalité effrénée des grandes puissances qui recherchent des sphères de domination a continué d'attiser les foyers de tension mondiale. Cette tension accrue a eu un effet désastreux sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies.

61. C'est dans cette perspective que nous nous félicitons du Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, d'une hardiesse bienvenue. En tant que membre du Conseil de sécurité, l'Ouganda connaît bien la tendance qui a conduit à l'érosion constante de l'autorité et de l'efficacité de cet organe. Selon ma délégation, le rapport du Secrétaire général doit être examiné aussi bien par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale, afin qu'on œuvre pour trouver des mesures concrètes propres à améliorer l'efficacité de l'ONU.

62. L'Ouganda a célébré samedi dernier, 9 octobre 1982, le vingtième anniversaire de son indépendance. Dans deux semaines, il y aura 20 ans que l'Ouganda a été admis à l'ONU, en tant que 110^e Membre. En cette occasion mémorable, je voudrais rappeler ce que le Président de la République de l'Ouganda, M. A. Milton Obote, déclarait du haut de cette tribune, à la dix-septième session, il y a 20 ans, à propos de la situation internationale :

“J’ai pleinement conscience du fait que l’Ouganda entre à l’Organisation à un moment où l’humanité est au carrefour de la destinée, où de grandes nations se réarment avec les armes les plus destructrices qu’on ait jamais connues, où l’Organisation et le monde entier sont assaillis de conflits idéologiques et ressentent les effets persistants de la guerre froide, où de vastes ressources qui devraient être employées à soulager la misère humaine sont affectées aux armements nucléaires.

“Aujourd’hui, le monde semble sombre, mais, et c’est là notre souhait de nouveau Membre, cet horizon assombri ne doit pas nous décourager de croire au pouvoir des Etats Membres de prendre conscience des défauts de l’Organisation et de mettre en elle leur foi et leur seul espoir de rétablir le bon sens et la paix parmi les nations.”
[1158^e séance, par. 95 et 96.]

63. Ces observations demeurent d’actualité et sont peut-être plus pertinentes encore qu’elles ne l’étaient en 1962. Alors que nous entrons dans la troisième décennie de notre indépendance, je souhaite réaffirmer au nom du Gouvernement et du peuple ougandais notre volonté de défendre les buts et principes de la Charte des Nations Unies et renouveler la confiance que nous plaçons dans la capacité de l’Organisation d’épargner aux générations présentes et futures le fléau de la guerre.

64. M. NAARENDORP (Suriname) [*interprétation de l’anglais*] : C’est pour moi un grand plaisir de joindre la voix de la délégation du Suriname à celle de plusieurs autres délégations qui ont félicité M. Hollai de son élection unanime à la présidence des travaux de la trente-septième session de l’Assemblée générale. Ses connaissances et son expérience seront assurément un atout important dans le succès de cette session, particulièrement à un moment où les institutions internationales, telles que l’Organisation des Nations Unies, traversent une crise grave. Qu’il me soit également permis de saisir cette occasion pour dire la gratitude de ma délégation à son prédécesseur, M. Kittani, pour l’habileté dont il a fait preuve dans la direction des travaux de l’Assemblée générale au cours des sessions qui ont eu lieu pendant la durée de son mandat. Je veux également rendre hommage au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, un éminent fils du courageux peuple péruvien, à l’occasion de son élection à ces hautes fonctions. Mon pays voit en lui un véritable représentant et protagoniste de l’unité latino-américaine et caraïbe. Etant donné que l’Amérique latine et la région des Caraïbes ont cultivé une tradition de paix pendant plus de 100 ans, nous sommes certains que son élection à ce moment difficile de l’histoire contribuera à la paix et au progrès internationaux.

65. Nous sommes d’accord avec un grand nombre d’orateurs qui m’ont précédé dans ce débat général et qui ont déclaré de manière éloquente que l’Organisation traverse une grave crise de crédibilité. En même temps, nous notons avec satisfaction que cette session réunit le maximum de représentants de la famille des Etats Membres de l’Organisation.

66. Nous devons affronter les faits. Le Secrétaire général a été très franc quand il a décrit la crise internationale actuelle, sur les plans politique, écono-

mique et institutionnel. Nous nous associons à l’appel lancé par le Secrétaire général à tous les Etats Membres leur demandant d’user de tout leur pouvoir créateur et de faire preuve d’imagination pour équiper l’Organisation des Nations Unies sur le plan institutionnel, afin qu’elle soit mieux à même de faire face à la crise internationale actuelle. Cet appel s’adresse particulièrement aux membres du Conseil de sécurité, qui ont une responsabilité toute spéciale en ce qui concerne le rétablissement d’urgence de la paix dans les différentes régions du monde.

67. La prévisibilité de la conduite des nations et l’adhésion aux principes et aux règles du droit international doivent nous inspirer dans nos efforts pour empêcher la communauté internationale de tomber dans une situation caractérisée par l’emploi primitif de la force et des pressions coercitives.

68. Mon gouvernement est d’avis que les inégalités existant actuellement dans la répartition des avantages économiques et politiques se trouvent au cœur des problèmes que nous connaissons à l’échelle nationale et internationale. Pour être plus précis, la division internationale du travail qui prévaut à l’heure actuelle et l’adoption de systèmes politiques conçus et répandus par des Etats, qui ont détenu et qui détiennent encore certains pouvoirs sur d’autres Etats, ont créé une situation dans laquelle les besoins de base et les intérêts et aspirations justifiés des masses sont subordonnés aux intérêts des forces traditionalistes et élitistes. Le Suriname s’est engagé, dans la limite de ses possibilités, à contribuer à tout ce qui sera fait pour mettre fin aux inégalités flagrantes existant à l’heure actuelle sur les plans national et international.

69. Sur le plan national, le Suriname a réalisé des progrès substantiels dans l’élaboration et la mise en place d’un système économique et politique basé sur les intérêts et la participation de la majorité de ses habitants. Ce faisant, le Suriname adhère aux principes authentiques de démocratie. Nous croyons que la consultation, la participation et le contrôle par les secteurs les plus vastes de la population offrent la meilleure garantie de réalisation du but que nous nous sommes fixé, c’est-à-dire l’édification de la nation, dans un pays où six groupes ethniques au moins, venant de toutes les parties du monde, ont été réunis au cours de l’ère coloniale. En outre, nous déployons de sérieux efforts pour faire de cette unité un instrument efficace d’application appropriée et effective des programmes de développement.

70. Dans notre politique internationale, nous avons élaboré une stratégie axée sur une diversification maximum de la coopération au développement et de la solidarité avec les justes causes pour lesquelles luttent les pays en développement. Ce faisant, nous souscrivons aux principes du non-alignement. A cet égard, nous réaffirmons notre attachement entier aux principes fondamentaux de ce mouvement tels que la souveraineté nationale, l’autodétermination, la non-ingérence, la non-intervention, le règlement des différends par des moyens pacifiques et l’acceptation du pluralisme idéologique dans les relations internationales.

71. En outre, mon gouvernement est d’avis que nous devrions continuer d’intensifier les relations

financières, techniques et commerciales avec d'autres pays en développement et nous associer aux efforts du monde en développement pour restructurer les rapports Nord-Sud, de manière à créer la forme d'équilibre international qui renforcerait la cause de la paix et du développement.

72. Etant donné que la décolonisation en cours au Suriname est étroitement liée au fait qu'il a nettement conscience du sort qui l'unit aux Etats des Caraïbes et de l'Amérique latine, le Suriname participe à tous les efforts visant à renforcer les liens politiques et économiques entre pays de la région.

73. En ce qui concerne les incidences des actes entrepris par l'Argentine afin de recouvrer sa souveraineté sur les îles Malvinas, nous comprenons la position adoptée par certains pays frères des Caraïbes, mais cela ne représente qu'une partie du problème des îles Malvinas. Pour nous, la question des Malvinas a montré très clairement que les Etats occidentaux, en dépit des traités existants, ont pris position collectivement contre un Etat frère de l'Amérique latine. Cette action collective ne s'est pas limitée à des mesures économiques coercitives, mais s'est étendue à la fourniture d'un appui dans les domaines militaire, politique et diplomatique.

74. Mon gouvernement estime qu'un enseignement important peut être tiré de cette expérience. Les faits ont prouvé qu'il est d'une importance vitale pour les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes d'enterrer leurs divergences et de se donner la main pour définir et mettre en œuvre des programmes précis axés sur la coopération économique et politique. Mon gouvernement se félicite de l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. Nous espérons qu'une attitude plus constructive axée sur la conciliation prévaudra dans les débats qui auront lieu pour mettre fin à l'occupation coloniale des îles Malvinas, redressant ainsi l'injustice dont le peuple argentin est victime depuis tant d'années.

75. Le bassin des Caraïbes fait partie d'une région qui suscite des préoccupations particulières, une région dont la situation est devenue explosive. Nous ne pouvons que remonter aux causes historiques de cette situation. En effet, un état général de pauvreté absolue frappe la majorité des habitants, ce qui contraste de façon flagrante avec la richesse d'une minorité. Nous pensons qu'une telle situation est une source de violence et de guerre civile.

76. A cet égard, l'introduction de la rivalité Est-Ouest dans la région met à tort l'accent sur des causes qui ne sont pas les causes véritables du problème. La situation actuelle en El Salvador, placée dans le contexte du bassin des Caraïbes, illustre cette tension croissante et constitue un danger qui risque d'entraîner la perte de vies humaines et d'arrêter le développement.

77. Mon gouvernement, par conséquent, appuie toutes les propositions de paix découlant d'une analyse fondamentale de ce problème. Cela suppose que le Suriname condamne toute ingérence de l'extérieur, de quelque nature que ce soit, dans les affaires intérieures d'El Salvador. Nous demandons à toutes les parties rivales dans ce conflit intérieur de recourir à un dialogue effectif pour arrêter la violence en cours.

Le peuple d'El Salvador est le seul à pouvoir vraiment forger une solution fondamentale à ses problèmes économiques et politiques. Toute ingérence de l'extérieur, qu'elle soit bien ou mal inspirée, ne peut que conduire à une nouvelle complication de la situation actuelle et servir, en définitive, les intérêts des puissances étrangères au détriment des intérêts de la majorité des Salvadoriens. Mon gouvernement s'engage à appuyer tous les efforts régionaux tendant à créer une atmosphère propice à un dialogue véritable.

78. Le principe du dialogue pacifique ne s'applique pas seulement à la situation nationale de chaque Etat; c'est un principe qui devrait être également appliqué dans la solution de problèmes surgis entre Etats frères d'Amérique latine.

79. Mon gouvernement demande instamment à tous les Etats membres de la communauté de l'Amérique latine et des Caraïbes de s'abstenir de recourir à la force ou de menacer de recourir à la force et de renoncer à des mesures économiques coercitives dans leur recherche de solutions à des problèmes qui ne sont pas inhérents aux rapports de fait entre nos peuples, mais qui ont leur source dans l'histoire colonialiste et impérialiste de notre continent.

80. Les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes devraient, à notre avis, s'engager sur la voie sage du règlement pacifique des différends pour protéger et préserver leur excellent dossier en ce qui concerne le maintien de la paix.

81. Nous devons reconnaître que la situation internationale est bien sombre. Les crises économiques actuelles conjuguées à la course aux armements ont entraîné une situation grave et explosive dans diverses régions.

82. La tragédie dont nous sommes témoins depuis un quart de siècle au Moyen-Orient a récemment donné lieu à une série d'événements qui ont horrifié la conscience de l'humanité. Même l'analyste le plus prudent de ce problème complexe ne peut s'empêcher de blâmer Israël pour l'état troublant des choses à l'heure actuelle. Bien qu'Israël prétende vouloir vivre en paix avec ses voisins, il a, ces derniers mois, pratiqué une politique d'agression et a agi contre les principes et les règles établis du droit international et plus particulièrement contre l'intégrité territoriale de ses voisins.

83. A ce propos, je voudrais rappeler, entre autres, l'annexion du territoire syrien des hauteurs du Golan, les actes d'oppression et de provocation de l'armée israélienne contre des civils palestiniens vivant sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, et plus récemment la violation des frontières du Liban dont le résultat a été le massacre de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens sans défense. Mais la communauté internationale a condamné, à juste titre, non seulement ceux qui ont commis ce crime contre l'humanité, mais également ceux qui ont facilité cet acte sauvage et répugnant.

84. Pour atteindre le but d'une paix durable au Moyen-Orient, il faudra que l'Assemblée générale et d'autres organismes internationaux fassent plus qu'adopter des résolutions. Le sort des nombreuses résolutions adoptées par les organes des Nations Unies au sujet de cette question prouve qu'une telle

approche est insuffisante. Il faudra que la communauté internationale dans son ensemble fasse des efforts maximums pour mettre fin à ces événements tragiques. Les membres de la communauté internationale qui sont à même de faire pression sur les parties au conflit ont une responsabilité toute particulière à cet égard.

85. Mon gouvernement note avec satisfaction qu'un consensus est en train de se faire jour. Une solution du conflit au Moyen-Orient ne pourra intervenir si l'on ne tient pas compte des droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat souverain palestinien. C'est avec plaisir que je note qu'un nombre croissant des pays souscrivent à ce principe fondamental en vue de résoudre le problème du Moyen-Orient. En outre, ma délégation doit exprimer sa satisfaction devant le consensus auquel est parvenu la douzième Conférence arabe au sommet sur la proposition de règlement pacifique du problème du Moyen-Orient.

86. La majorité des orateurs qui m'ont précédé ont condamné et rejeté catégoriquement l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et les actes d'agression commis par l'Afrique du Sud contre les Etats voisins. Nous ne pouvons manquer de nous rallier à cette attitude. A notre avis, l'application de politiques racistes par l'Afrique du Sud ne représente pas seulement un acte de violence d'une minorité contre une majorité, mais équivaut aussi à un mépris qualitatif et à un manque de respect pour les gens qui vivent dans ce système, ainsi qu'à une manifestation évidente de l'exploitation économique des Noirs dans ce pays. Par conséquent, ma délégation estime que la politique interne de l'Afrique du Sud à l'égard des Etats voisins ne pourra être réglée efficacement à moins que la communauté internationale, en général, et les pays développés, en particulier, ne prennent des mesures internationales propres à aboutir à une restructuration fondamentale à l'intérieur du système social et économique sud-africain.

87. En ce qui concerne la présence des troupes étrangères en Afghanistan, ma délégation réaffirme son appui aux résolutions prises par l'Assemblée générale demandant le retrait de ces troupes. Notre appui à un règlement politique de cette question sur la base de la résolution 36/34 de l'Assemblée générale reste inchangé.

88. En ce qui concerne la situation dans la péninsule coréenne, ma délégation engage à nouveau les parties à faire tous les efforts possibles pour favoriser la réconciliation entre le Nord et le Sud par la voie du dialogue et parvenir à la réunification pacifique de leur patrie divisée.

89. Notre gouvernement est profondément inquiet devant le peu de progrès réalisés dans la solution du problème du Kampuchea. Nous voulons espérer que les parties opposées aborderont le problème en suivant les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies.

90. En outre, nous espérons sincèrement que les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE], avec les pays indochinois intéressés, pourront coopérer afin de trouver une solution acceptable au problème et faire de l'Asie du Sud-Est une région de paix, de stabilité et de coopération.

91. Dans la suite des événements qui ont fait planer une ombre sur la vie et sur le prestige de l'ONU au cours de l'année écoulée, l'échec de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est particulièrement marquant et il a été une source de profondes préoccupations en ce qui concerne l'avenir de la paix et de la stabilité mondiales.

92. La course aux armements se poursuit à un rythme sans précédent. Ma délégation estime que le manque de progrès tangibles dans nos efforts pour arrêter cette activité coûteuse et dangereuse aura de plus en plus d'effets négatifs sur la volonté des Etats de régler leurs différends par des moyens pacifiques, ce qui rendra le maintien de la paix encore plus difficile pour l'ONU.

93. Nous estimons que l'existence de vastes quantités d'armements est responsable du recours ou de la menace du recours à la force dans les relations internationales. Il est regrettable que plusieurs Etats soient encore enclins à penser qu'ils peuvent assurer au mieux ce qu'ils croient être leur intérêt en optant pour la force militaire plutôt que pour les moyens pacifiques.

94. Nonobstant le droit des Etats de prendre les mesures nécessaires pour défendre leur intégrité territoriale, nous ne pouvons manquer de condamner l'accélération de la course aux armements qui représente un cercle vicieux. En dépit du fait qu'elle est censée protéger de prétendus intérêts nationaux, cette course aux armements épuise les ressources dont on a tant besoin pour créer des conditions propices à la paix et au progrès sur le plan national et international. Elle est une ponction sur les ressources financières, naturelles et humaines qui font tant défaut pour assurer le développement. L'histoire récente a montré que le recours à la violence entre les pays en développement a nui à ces pays et a sérieusement affaibli leur aptitude à assurer leur développement indépendant.

95. Par conséquent, nous estimons que les pays en développement devraient s'abstenir de participer à la course aux armements et devraient collectivement faire pression sur les grandes puissances et sur d'autres pays puissants afin de les amener à mettre un terme à cette absurdité qu'est la création de tensions en vue de justifier faussement la continuation de la course aux armements. Nous réaffirmons l'attachement du Suriname à tous les efforts régionaux et mondiaux de désarmement.

96. Depuis la grande dépression économique, l'économie mondiale n'a jamais autant connu l'instabilité et le bouleversement profond de la croissance soutenue. Indépendamment du niveau du développement ou de la structure économique de divers pays, l'expansion économique a ralenti de façon notable à l'échelle mondiale.

97. La situation des pays en développement s'est traduite, entre autres, par un chômage accru, des taux élevés d'inflation, une détérioration grave des termes de l'échange, un déficit accru des comptes d'opérations courantes et une augmentation du service de la dette.

98. Le déclin des prix des produits de base par rapport aux coûts croissants des produits manufacturés

a non seulement sérieusement affecté le processus de développement de nombre de pays en développement, mais a eu également pour conséquence de porter atteinte de façon substantielle aux besoins essentiels de leurs habitants.

99. Dans le contexte de la situation économique internationale actuelle, nous pensons qu'il est terriblement urgent et crucial de lancer des négociations globales dans le domaine des matières premières, de l'énergie, du commerce et des finances. Le Suriname estime toujours que la résolution 34/138, en vertu de laquelle l'Assemblée générale a décidé de lancer des négociations globales, comprend les éléments appropriés nécessaires au remaniement des structures de l'économie internationale actuelle afin d'aboutir à un ordre économique plus équilibré, plus stable et plus juste.

100. Il est évident que la science et la technologie représentent des instruments majeurs du développement. Il est donc regrettable qu'aujourd'hui encore les pays en développement doivent faire face au monopole de la science et de la technologie. En effet, seuls quelques Etats et quelques sociétés transnationales détiennent les connaissances techniques et scientifiques disponibles.

101. A cet égard, ma délégation estime qu'il est impérieux que tout accord bilatéral ou multilatéral dans le domaine des finances et des investissements, privés ou publics, contienne des clauses relatives au transfert de la science et de la technologie qui répondent au niveau de développement des pays en développement. En même temps, les pays du tiers monde doivent continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes destinés à favoriser le transfert des technologies entre eux.

102. Les problèmes internationaux liés à la crise financière mondiale exigent une évaluation serrée et un effort concerté afin d'obtenir les effets que nous recherchons d'urgence.

103. Nous notons qu'il existe deux tendances importantes dans le domaine des investissements au service du développement. En premier lieu, nous constatons que l'on a tendance à passer de l'aide multilatérale à l'aide bilatérale. En deuxième lieu, nous remarquons que dans les traités bilatéraux, l'approche de gouvernement à gouvernement est progressivement remplacée par des investissements par l'intermédiaire d'institutions privées. Le Suriname estime que ces tendances sont nuisibles au développement des Etats bénéficiaires et ce, pour les raisons suivantes. Premièrement, cela affaiblit l'intégration régionale qui est vitale au pouvoir international de négociation à l'égard des pays industrialisés. Deuxièmement, cette tendance crée une atmosphère qui favorise des mesures coercitives, ce qui affecte sérieusement la capacité d'un pays à se développer lui-même, soit sur le plan politique, soit sur le plan économique. En ce qui concerne l'accent mis sur les investissements privés, les pays en développement ont pu constater qu'il devient presque impossible d'attirer les investisseurs étrangers vers les programmes d'infrastructure et les programmes sociaux, lesquels sont indispensables à une croissance économique soutenue et stable. En conséquence, les investissements dans le domaine du

développement industriel ou commercial ne sont pas adaptés à la planification globale du développement.

104. Nous sommes en faveur d'un amalgame d'aide bilatérale et multilatérale, dans lequel l'accent serait mis sur l'aide multilatérale. Cependant, pour que cette aide soit efficace, nous ne pouvons manquer d'insister sur la nécessité de changements substantiels dans les règles et procédures appliquées par les institutions multilatérales. Une mesure importante dans ce sens serait un changement fondamental dans les structures actuelles de vote afin de permettre aux pays en développement de participer plus activement au processus de prise de décisions de ces institutions.

105. Une majorité de pays en développement sont confrontés à une dette étrangère immense. A ce sujet, nous pouvons souligner l'application de la partie B de la résolution 165 (S-IX) adoptée par le Conseil du commerce et du développement, à sa neuvième session extraordinaire, le 11 mars 1978, relative à la renégociation de la dette des pays en développement.

106. Le Suriname, en tant que petite nation commerçante en développement, est vulnérable aux fluctuations du commerce avec nos grands partenaires commerciaux. Notre prospérité, comme pour plusieurs autres pays en développement, dépend largement de l'exportation d'un nombre relativement limité de produits de base. Une amélioration quantitative et qualitative de nos exportations représente l'objectif de programmes ambitieux d'industrialisation qui absorbent des capitaux importants.

107. Qu'il s'agisse de notre situation commerciale actuelle ou d'une amélioration possible de notre situation, les pays en développement font face à une crise croissante sur les marchés mondiaux. Cette crise se caractérise principalement par l'adoption de mesures protectionnistes de plus en plus nombreuses par les pays industrialisés. Afin d'éliminer ces barrières commerciales, le rôle du GATT doit consister à adopter de nouvelles normes, telles que des règles n'entravant pas l'accès des marchés internationaux aux pays en développement et ne limitant pas leur capacité à réglementer leurs propres marchés internes. Par conséquent mon pays incite vivement à une révision des institutions économiques internationales.

108. Sans pour autant relâcher nos efforts pour obtenir des termes d'échange plus justes et plus équitables entre le Nord et le Sud, il est important de considérer l'intensification des échanges commerciaux entre pays en développement, car cela représente une partie intégrante de l'action collective en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

109. Mon gouvernement est d'avis que les relations régionales, sous-régionales et bilatérales devraient se concentrer sur l'exploration et l'exploitation du potentiel commercial entre pays en développement. A ce propos, il est indispensable que nous adoptions une approche pragmatique afin d'essayer de dégager des domaines concrets en matière commerciale. Mon gouvernement estime que le secteur privé dans les pays en développement pourrait offrir un excellent point de départ en vue de l'élargissement et de l'approfondissement de nos relations commerciales.

110. Les négociations sur le droit de la mer, qui ont duré près de 10 ans, se sont achevées le 30 avril dernier par l'adoption de la convention la plus ambitieuse de l'histoire, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁴. Cette Convention, se proposant de réglementer presque tous les aspects de l'activité humaine dans les océans et s'efforçant d'obtenir l'application de la résolution de l'Organisation des Nations Unies qui demande que les fonds marins soient considérés comme le patrimoine commun de l'humanité, est sur le point d'être officiellement signée. De cette Convention, nous espérons une sécurité légale, la confiance et la fiabilité, ce qui exclut, entre autres, l'anarchie en ce qui concerne les fonds marins internationaux.

111. Il est regrettable que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer n'ait pu atteindre son objectif, à savoir l'adoption à l'unanimité de la Convention. Aussi, étant donné qu'un grand nombre de pays industrialisés n'ont pas appuyé la Convention, sa viabilité et, par conséquent, son prestige sur le plan du droit international ont été compromis. Nous rejetons tout arrangement séparé dans lequel les grandes nations industrialisées se partageraient simplement entre elles les fonds marins. Par conséquent, nous appuyons fermement la déclaration faite à la presse, le 3 mai de cette année, par le Président de la Conférence sur le droit de la mer qui a indiqué que l'Assemblée générale serait priée de demander à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur la légalité de toute exploitation minière en dehors de la Convention, si les sociétés minières commençaient à exploiter les fonds marins en vertu d'une législation unilatérale ou d'un accord multilatéral limité.

112. Nous nous félicitons de la déclaration faite récemment par l'Union soviétique selon laquelle elle signerait la Convention et nous demandons instamment aux Etats qui ont rejeté la Convention ou qui ont refusé de s'engager à la respecter, pour des raisons idéologiques rigides basées sur la théorie de l'économie de marché ou pour d'autres raisons, d'être plus pragmatiques et de devenir signataires de la Convention lorsqu'elle sera ouverte à la signature des représentants des gouvernements, à la Jamaïque au début de décembre de cette année.

113. En dépit de tous les problèmes, la Convention peut être considérée comme le pas le plus important dans les relations internationales depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Nous, représentants des pays en développement, avons espéré que la Convention serait un progrès important vers le nouvel ordre économique international que nous réclamons depuis si longtemps. C'est pourquoi nous demandons aux pays industrialisés de faire preuve de la bonne volonté et de la coopération sans lesquelles l'effort pour établir un régime régissant, entre autres, le patrimoine commun de l'humanité aura été dans une grande mesure peine perdue. Si les grands pays industrialisés ne coopèrent pas, cela ne fera que justifier la conclusion que la volonté politique de restructurer la situation économique internationale, selon des lignes plus équitables dans le contexte du dialogue Nord-Sud, est encore très éloignée.

114. Je voudrais maintenant dire quelques mots sur certaines questions sociales et humanitaires. A

notre avis, l'Assemblée générale aura besoin, à cette session, d'accorder une plus grande attention au sort des gens qui sont forcés de fuir leur patrie. Les effets sur la population civile de la guerre de 1982 au Liban ne manqueront pas d'accroître les vastes concentrations de réfugiés et de personnes déplacées qui ont résulté des conflits régionaux des quelques dernières années. De grandes concentrations de réfugiés en Somalie, au Soudan, au Pakistan et en Asie du Sud-Est continuent d'être une source de préoccupation car, dans la plupart de ces cas, peu de progrès ont été réalisés dans ces régions en vue de permettre aux réfugiés de regagner leurs foyers.

115. Nous espérons que les discussions sur la condition de la femme, à la trente-septième session, mettront l'accent sur la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme qui aura lieu en 1985. Nous ne pouvons manquer de faire l'éloge de l'excellent travail réalisé auprès des femmes des secteurs pauvres et ruraux par le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme.

116. C'est un fait bien connu que la majorité écrasante des personnes handicapées du monde vivent dans les pays en développement, où le problème des ressources et le manque de personnel dûment formé sont considérés comme les principaux obstacles au progrès. Par conséquent, la délégation du Suriname espère que les programmes internationaux mis en place pour venir en aide aux personnes handicapées auront pour résultat un transfert approprié de techniques et de ressources vers les pays en développement.

117. Ma délégation attend avec impatience le rapport intérimaire sur l'exécution du Programme concret de mesures et d'activités¹⁰ préparé par le Secrétaire général en consultation avec les Etats Membres, les institutions spécialisées et les organisations internationales de jeunesse, en particulier en prévision de l'Année internationale de la jeunesse prévue en 1985. Le chômage croissant parmi les jeunes de nos sociétés nous préoccupe grandement. Mon gouvernement essaie d'accorder une priorité élevée à la solution des problèmes de la jeunesse.

118. Si nous parlons des jeunes, nous ne devons pas non plus négliger les personnes âgées. Bien que le Suriname n'ait pas échappé aux effets négatifs de la récession économique mondiale, le gouvernement adopte des mesures graduelles en vue d'améliorer la situation des personnes âgées dans le domaine de la santé, de l'habitation, du logement et du bien-être social. Nous faisons beaucoup pour fournir des services de formation et d'autres services aux personnes âgées, avec l'assistance des organisations internationales.

119. Nous nous félicitons de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement¹¹ adopté récemment à Vienne, lors de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et nous espérons que ce plan servira de guide aux Etats Membres pour résoudre les problèmes que cause une population mondiale de plus en plus âgée. Je voudrais affirmer l'engagement de mon gouvernement à la cause des personnes âgées. Une société ne peut en effet se dire avancée et pro-

gressiste si elle ne respecte pas, ne protège pas, n'aide pas et n'honore pas les personnes âgées.

120. Le système international est entré dans une nouvelle phase. L'intensification des relations internationales est sans parallèle dans l'histoire. En même temps, nous constatons que la crise politique, économique et institutionnelle que nous traversons à l'heure actuelle tend à nous décourager dans notre recherche d'un monde dans lequel l'interdépendance et une approche plus collective des questions d'intérêt commun seraient globalement acceptées. Mon gouvernement pense que le défaitisme pourrait être remplacé par l'optimisme si nous revenons aux raisons et principes fondamentaux qui étaient à l'origine de la création de l'Organisation des Nations Unies en 1945.

121. Les objectifs de paix et de développement figurent toujours en bonne place sur la bannière de l'Organisation. Nous lançons un appel à tous les Etats Membres pour leur demander de prêter leur concours au Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour adapter et équiper l'ONU afin de permettre à l'Organisation de faire face aux crises actuelles. Comme en 1975, mon gouvernement renouvelle son engagement de défendre les principes et les objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

122. M. LAMINE MANÉ (Guinée-Bissau)* : Il me revient l'insigne honneur d'adresser mes plus chaleureuses félicitations, ainsi que celles de la délégation qui m'accompagne à M. Hollai et de lui exprimer toute ma satisfaction de le voir présider la trente-septième session de l'Assemblée générale. L'Assemblée, en portant son choix sur son éminente personne, s'est inspirée des grandes qualités qui le distinguent et de la carrière diplomatique particulièrement brillante qui est la sienne. L'Assemblée générale rend ainsi hommage à l'action dynamique, au sein de l'Organisation des Nations Unies, de son pays, la République populaire de Hongrie, avec laquelle mon pays entretient des relations étroites d'amitié et de coopération. M. Hollai comprendra donc combien la délégation de Guinée-Bissau s'associe pleinement à la consécration, par l'Assemblée générale, de sa haute compétence et de sa parfaite connaissance des affaires internationales, et se réjouit à la perspective de coopérer avec lui dans la recherche de solutions aux nombreux problèmes qui affectent les relations internationales. Qu'il me soit permis d'exprimer mes remerciements à son prédécesseur, M. Kittani, pour le dévouement, la sagesse et la grande compétence dont il a fait preuve durant l'année écoulée. Ses efforts inlassables et son action constante au service de la communauté des nations ont permis à l'Organisation des Nations Unies d'enregistrer, dans sa lutte pour la paix, des résultats satisfaisants pendant une période particulièrement agitée de la vie internationale.

123. Je voudrais, au nom de mon pays, la République de Guinée-Bissau, saisir cette occasion pour adresser mes félicitations à M. Javier Pérez de Cuéllar pour son élection aux hautes fonctions de Secrétaire général. Je suis d'autant plus heureux de le faire que c'est la première fois que j'interviens à cette tribune,

et je voudrais lui exprimer aussi mes chaleureux remerciements pour sa contribution inestimable à la solution des nombreux conflits et problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales.

124. Je voudrais, d'autre part, lui manifester la haute appréciation du Gouvernement de la République de Guinée-Bissau pour son excellent rapport sur l'activité de l'Organisation. Ce rapport constitue, à notre avis, une véritable innovation dans la mesure où il interprète, de manière courageuse et lucide, les préoccupations majeures de l'ensemble de la communauté internationale.

125. Le Secrétaire général nous propose là une approche concrète et objective pour l'amélioration des structures et du fonctionnement de l'Organisation, en même temps qu'il suggère des mesures susceptibles de mener à la consolidation de l'Organisation des Nations Unies et de lui conférer son véritable caractère d'organisation universelle où tous les pays et peuples du monde, sans distinction, joueront le rôle qui leur revient dans la lutte de l'humanité pour la préservation de la paix et le droit au développement. Le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour favoriser la réalisation de tels objectifs.

126. Cette session de l'Assemblée générale s'ouvre, cette année, dans un climat particulièrement tendu. La violence, la guerre, le mépris des principes énoncés dans la Charte, la violation systématique des normes les plus élémentaires qui régissent les relations internationales, le génocide de milliers d'êtres humains et la destruction de biens matériels considérables constituent, en même temps que d'innombrables autres problèmes, le cadre dangereux dans lequel se situe notre débat.

127. Le monde outragé vient porter dans cette enceinte l'écho de son indignation devant les atrocités commises au Liban par l'armée israélienne. La communauté internationale vient manifester sa répulsion devant les massacres des réfugiés palestiniens dans les camps de Sabra et Chatila. L'Assemblée générale, en consacrant une session extraordinaire à ces événements tragiques, qui rappellent sinistrement les jours les plus sombres de l'histoire contemporaine, a voulu, de manière solennelle, exprimer sa réprobation et condamner cet acte barbare et ses auteurs.

128. Israël, en permettant le massacre de milliers de réfugiés palestiniens, et en créant les conditions mêmes de cet acte ignoble de génocide, s'est rendu coupable devant l'opinion publique internationale de l'un des crimes les plus odieux commis contre l'humanité. L'invasion du Liban et les bombardements massifs de Beyrouth-Ouest ont clairement démontré à la face du monde que l'Etat d'Israël, dans son délire de puissance, est capable de la pire des agressions pour instaurer un climat de terreur dans la région et arracher définitivement les Arabes de leur terre.

129. Mais Israël aurait dû retenir les leçons de l'histoire, une histoire pourtant récente. Les souffrances imposées à l'héroïque peuple palestinien, loin de l'affaiblir, ont révélé sa véritable force, son courage, sa détermination et sa grande maturité politique. Maturité politique qui, incontestablement, consacre la représentativité de l'OLP, comme mouvement de

* Texte français du discours prononcé en portugais, fourni par la délégation.

libération nationale qui incarne les aspirations profondes du peuple frère palestinien dans son intégralité, et guide son combat libérateur.

130. Je voudrais rendre en ce lieu un vibrant hommage à la direction de l'OLP et en particulier à son président Yasser Arafat, pour le courage, la vitalité et la détermination irréprouvable de lutter dont ils ont fait preuve, face au terrorisme institutionnalisé de l'Etat d'Israël, malgré la disproportion des moyens engagés de part et d'autre. Le peuple et le Gouvernement de Guinée-Bissau réitèrent au peuple frère palestinien leur solidarité indéfectible et leur appui total dans sa lutte légitime pour l'exercice de ses droits nationaux, pour l'affirmation de son droit imprescriptible à l'existence et à la création de son propre Etat.

131. Le droit à l'indépendance de la Namibie, que nous réclamons depuis voilà plusieurs années, et pour lequel le peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, son unique et légitime représentant, consent d'innombrables sacrifices, est une fois de plus remis en cause par les manœuvres dilatoires du régime raciste d'Afrique du Sud.

132. Il est plus que temps que ceux qui ont la paternité du plan des Nations Unies pour le règlement de la question namibienne réagissent vigoureusement à la politique machiavélique de Pretoria qui veut maintenir indéfiniment la Namibie sous la dépendance de l'Afrique du Sud. Jamais le peuple namibien, jamais l'Afrique n'accepteront un système constitutionnel fantoche qui consacrerait l'existence d'une administration de marionnettes dévolue aux intérêts économiques et géopolitiques du régime raciste de l'*apartheid*. C'est ce qu'il faut comprendre et retenir.

133. L'intransigeance de Pretoria et sa volonté manifeste de faire échouer le plan pour le règlement de la question de Namibie, en mettant même en cause les principes contenus dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, devraient inciter ses alliés à faire preuve de réalisme et à reconnaître qu'un régime colonialiste moribond ne saurait garantir leurs intérêts à long terme.

134. L'insécurité dans laquelle le régime raciste d'Afrique du Sud maintient la partie australe du continent africain, ses agressions répétées contre la République populaire d'Angola, la République populaire du Mozambique et les autres Etats de première ligne, doivent amener la communauté internationale à assumer d'une manière plus efficace ses responsabilités et à s'intéresser davantage à la situation de guerre qui persiste en République populaire d'Angola à la suite de l'occupation d'une partie de son territoire par le régime raciste de l'*apartheid*.

135. Il est erroné, et même dangereux, de penser qu'il s'agit là d'un problème bénin car, en vérité, c'est la République populaire d'Angola qui supporte le poids des engagements, pourtant pris par l'ensemble des Etats Membres de l'ONU, d'apporter l'aide nécessaire aux combattants de la SWAPO dans leur juste lutte pour l'indépendance et la dignité du peuple namibien. Il est de même intolérable de constater la velléité de certains pays à lier la question de l'indépendance de la Namibie à la présence de forces internationales cubaines en République populaire d'Angola. Une telle attitude constitue, en réalité, une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat sou-

verain et est contraire au droit de chaque Etat de choisir librement son système socio-politique et de décider, en toute souveraineté, de sa politique intérieure et extérieure.

136. Les chefs d'Etats des pays africains d'expression officielle portugaise ont, à l'occasion de leur dernière réunion au sommet, à Praia, en septembre, rejeté une telle approche du problème et manifesté clairement leur solidarité indéfectible à l'égard du peuple namibien et des peuples angolais et mozambicain dans leur juste lutte pour la sauvegarde de leur indépendance nationale et la défense de leur souveraineté et de l'intégrité territoriale de leurs Etats.

137. Cette réunion a été aussi une occasion pour la République de Guinée-Bissau de réitérer, en même temps que les autres pays frères participants, son appui total aux combattants de l'ANC dans leur lutte héroïque pour le respect des droits les plus élémentaires reconnus à tout être humain, et pour l'avènement d'un régime démocratique en République sud-africaine.

138. La libération totale de l'Afrique est la condition *sine qua non* pour assurer son développement. C'est pourquoi les Etats africains indépendants, dans leur ensemble, se sont engagés à apporter leur contribution au processus de décolonisation complète du continent africain. L'Organisation de l'unité africaine [OUA], depuis sa création, a toujours constitué le cadre politique au sein duquel s'est affirmé cet engagement historique. La plupart des Etats africains, aujourd'hui Membres de l'ONU, ont puisé la force politique indispensable à la conduite victorieuse de leur lutte de libération nationale dans les principes cardinaux énoncés dans la charte de l'OUA que ses membres se sont déterminés à respecter scrupuleusement. C'est ce qui explique l'appui politique, matériel et diplomatique, dont ils ont bénéficié de la part des Etats membres de l'Organisation continentale africaine.

139. Les difficultés actuelles que connaît l'OUA sont nées de la nécessité impérieuse pour tous les Etats indépendants d'Afrique de manifester, par des actions concrètes, l'engagement qu'ils ont pris de lutter contre toute forme de domination et de soutenir la lutte de tous les peuples pour l'autodétermination et l'indépendance.

140. Si la Guinée-Bissau s'est prononcée en faveur de l'émancipation des peuples et soutient leur lutte de libération nationale, c'est parce qu'elle entend rester fidèle aux engagements auxquels elle a librement souscrit et qui constituent le fondement même de l'Organisation à laquelle nous appartenons tous. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, reconnu par l'ensemble de la communauté internationale, demeure le principe directeur qui sous-tend la politique extérieure de notre pays.

141. En reconnaissant la République arabe sahraouie démocratique, et en appuyant sa lutte légitime pour la reconnaissance de sa souveraineté, nous nous inspirons des principes et des décisions de l'ONU et agissons dans le respect le plus strict des idéaux qui ont guidé les fondateurs de l'OUA.

142. Les peuples africains, dans leur lutte pour reconquérir la place qui leur revient de droit dans le

concert des nations et voir reconnaître le rôle qu'ils sont capables de jouer dans la vie internationale, ont acquis la maturité politique qui leur permet de régler eux-mêmes les problèmes qui leur sont propres. A notre avis, les problèmes actuels qui affectent la vie de l'OUA, quoique sérieux, ne sont pas insurmontables. Les États africains sont conscients de la nécessité de préserver leur organisation continentale qui, malgré de nombreux obstacles, a pu conserver son caractère unitaire et mobiliser ses forces pour la réalisation des nobles objectifs de libération nationale et de développement. Nous sommes convaincus que, grâce à la bonne volonté de tous ses membres, l'OUA sera capable de trouver une solution aux difficultés actuelles, fondée sur les principes énoncés dans sa Charte et qui tienne compte des intérêts supérieurs des peuples africains. Ces mêmes principes, j'en suis convaincu, orienteront les efforts entrepris par la Commission de médiation de l'OUA pour trouver une solution pacifique aux différends qui opposent certains de ses membres.

143. Je veux ainsi parler de la situation qui prévaut dans la Corne de l'Afrique, où l'OUA et la communauté internationale doivent entreprendre une action urgente susceptible de créer un climat favorable à des négociations entre les parties en conflit.

144. Mon pays a toujours opté pour la voie des négociations pour régler les différends entre États. C'est pourquoi il encourage les Gouvernements comorien et français à poursuivre leurs efforts en vue de trouver une solution rapide à la question de Mayotte et de permettre ainsi sa réintégration dans l'ensemble comorien.

145. Nous soutenons de la même manière les efforts entrepris par la République populaire démocratique de Corée tendant à la réunification pacifique de la patrie coréenne et invitons, en cela, la communauté internationale à favoriser l'instauration du climat propice à la poursuite des négociations indispensables à cet effet.

146. Nous avons, plusieurs fois déjà, manifesté notre profonde préoccupation devant la situation tragique qui persiste au Timor oriental et qui a fait l'objet d'une analyse approfondie de la part des chefs d'État d'expression portugaise lors de leur dernière réunion au sommet. Nous sommes obligés de constater aujourd'hui que, malgré les engagements pris par l'ONU de rétablir le peuple maubère dans ses droits usurpés, aucun progrès n'a été réalisé depuis la trente-sixième session. Le peuple maubère continue d'être victime de la pire des oppressions et à subir les affres de l'annexion de son territoire national par les forces indonésiennes d'occupation. Le Conseil de sécurité qui, au lendemain même de l'agression indonésienne, a condamné sans équivoque cet acte contraire aux principes énoncés dans la Charte et aux normes du droit international, demeure saisi de cette question, qui ne pourra trouver un heureux dénouement que dans le strict respect du droit du peuple maubère à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. C'est dans ce sens que la République de Guinée-Bissau salue la déclaration faite par le Gouvernement du Portugal, puissance administrante du Timor oriental, visant à entreprendre toute action susceptible de conduire à la réalisation de cet objectif, action à

laquelle devrait s'associer l'ensemble de la communauté internationale, et réitère sa solidarité indéfectible à l'égard du peuple maubère dans sa juste lutte, sous la conduite de son avant-garde, le FRETILIN, le Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

147. Nous constatons que, malgré les efforts renouvelés du Secrétaire général et de la communauté internationale en vue de trouver une solution négociée à la question de Chypre, aucun résultat tangible n'a encore été obtenu. Cela nous amène à exprimer une fois de plus notre préoccupation devant la persistance de ce problème et à souhaiter qu'une action urgente soit entreprise afin de rapprocher les positions et de permettre aux communautés grecque et turque de Chypre de vivre en paix, dans la compréhension et l'harmonie, et de sauvegarder l'indépendance, l'unité, l'intégrité territoriale et le caractère non aligné de Chypre.

148. Le principe du non-alignement, comme on le sait, demeure la pierre angulaire de la politique extérieure de la République de Guinée-Bissau. C'est pourquoi le Gouvernement de mon pays soutient tous les efforts du mouvement des pays non alignés en vue de préserver l'unité et la cohésion en son sein, seul gage du renforcement de sa capacité d'action en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Ainsi, nous estimons nécessaire, compte tenu de la conjoncture politique internationale particulièrement grave, de réaffirmer les principes fondamentaux de la politique de non-alignement, notamment les principes de la non-intervention et du règlement pacifique des différends. C'est dans ce contexte que nous réitérons notre appel à nos frères d'Iraq et de la République islamique d'Iran, pour que, dans l'intérêt bien compris de leurs peuples respectifs, de l'Organisation de la Conférence islamique, du mouvement des pays non alignés et de l'ensemble de la communauté internationale, ils s'attellent à la recherche d'une solution négociée du différend qui les oppose.

149. Les nombreux conflits et tensions évoqués ici pourraient certainement être évités ou réglés si les différents membres de la communauté internationale mettaient en pratique les principes fondamentaux de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, de la non-intervention et du règlement pacifique des différends.

150. La situation qui existe en Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest est un motif de profonde préoccupation pour la Guinée-Bissau. A notre avis, il est indispensable, afin de préserver la paix et la stabilité dans ces régions, de déclencher un processus de négociations où l'esprit de compréhension et l'intérêt des peuples concernés prévaudraient, pour créer ainsi le climat indispensable à l'exercice, par chaque peuple de cette région, du droit de déterminer librement son destin et de sauvegarder sa souveraineté et son intégrité territoriale, sans ingérence extérieure.

151. Cette même approche des relations internationales s'applique aussi, à notre avis, à la situation en Amérique centrale et aux Caraïbes.

152. La crise actuelle dans les relations internationales est due, dans une grande mesure, au climat de méfiance qui persiste entre les États, à la course effrénée aux armements et à ses conséquences et

implications logiques, notamment la multiplication de zones militarisées, de bases militaires, la fabrication et l'acquisition d'armes de plus en plus sophistiquées et destructrices. Il est évident que la solution définitive et globale de la problématique du désarmement, permettant de conjurer les graves menaces qui pèsent sur le monde, ne peut dépendre seulement de quelques membres de la société internationale, même s'ils sont économiquement et militairement les acteurs les plus puissants sur la scène mondiale. Nous sommes convaincus, tout comme la grande majorité de la communauté internationale, que la solution que nous espérons tous ne pourra intervenir que grâce à une action concertée et commune de tous les pays et nations du monde.

153. L'aggravation de la crise économique mondiale est le résultat logique des disparités structurelles et de la persistance des inégalités et de l'inéquité au sein des relations économiques internationales. L'esprit de la coopération économique multilatérale, qui constituait durant les premières décennies qui ont suivi la seconde guerre mondiale l'un des plus grands espoirs de la communauté internationale, et des pays nouvellement indépendants en particulier, connaît aujourd'hui une dégradation sérieuse. Il est évident qu'une telle tendance est contraire aux objectifs arrêtés et contenus dans la Déclaration et le Programme d'action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolution 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*] et dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [*résolution 35/56, annexe*].

154. Ce phénomène s'accompagne, entre autres, de conséquences graves comme le déficit chronique des balances des paiements des pays en développement et la détérioration continue des termes de l'échange. Les limites et les difficultés posées à l'accès des pays du tiers monde aux marchés financiers internationaux et à la technique requise, les contraintes croissantes liées à l'aide financière et technique viennent s'ajouter aux nombreux problèmes auxquels les pays en développement sont confrontés.

155. L'application de concepts tels que la "gradualité", la sélectivité et la différenciation de la part des pays développés dans les échanges commerciaux avec les pays en développement constitue un obstacle à la promotion du développement économique de ces derniers et complique, entre autres, le paiement des services de la dette extérieure, la satisfaction de leurs besoins sur le plan alimentaire, énergétique et en produits manufacturés. La dynamisation du processus des négociations globales s'avère, dans ce contexte, une nécessité impérieuse, tant pour les pays en développement que pour les pays industrialisés eux-mêmes.

156. La République de Guinée-Bissau, qui appartient au groupe des pays les moins avancés, n'échappe pas aux répercussions nocives résultant de l'actuelle conjoncture économique internationale. La nouvelle politique de développement préconisée par notre gouvernement a pour objectif premier de réduire ces effets en utilisant tous les moyens et instruments internes et externes pour favoriser le développement de tous les secteurs, le secteur agricole en particulier, promouvoir la diversification et l'augmentation de la

production afin d'assurer son autosuffisance alimentaire.

157. Le déséquilibre de la balance des paiements de la Guinée-Bissau, l'augmentation de sa dette extérieure, la forte poussée inflationniste, les conséquences de l'augmentation constante du prix des produits manufacturés et des combustibles, la chute des prix des produits d'exportation comme conséquence de la détérioration des termes de l'échange, et sa dépendance croissante de l'aide extérieure figurent parmi les problèmes majeurs auxquels la Guinée-Bissau est confrontée, et qui justifient les mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la stratégie nationale du développement.

158. Dans ce cadre, un programme de stabilisation économique et financière a été établi, étant prévu d'autre part la réunion d'une conférence de bailleurs de fonds dans le courant du premier semestre de l'année 1983, destinée à favoriser l'exécution d'un plan quadriennal de développement socio-économique.

159. Il appartient à la communauté internationale, à travers les institutions et instruments existants d'assurer ses responsabilités face à la dégradation de la situation économique mondiale et à l'approfondissement constant des inégalités entre les pays développés et les pays en développement, en vue de garantir la jouissance, par tous les peuples, du droit au développement. L'interdépendance des nations du globe confère à cette démarche toute sa dimension et rend nécessaire la lutte de l'humanité, dans son ensemble, pour préserver toutes les valeurs qui lui sont communes.

160. C'est dans ce contexte que nous comprenons le concept de patrimoine commun de l'humanité, développé au cours de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, et que nous apprécions tout l'intérêt de l'adoption, par la grande majorité de la communauté internationale, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui établit de manière formelle la norme juridique internationale et définit, entre autres, le régime de la mer, des océans et des fonds marins. Nous espérons, à cet effet, que tous les pays s'associeront à l'acte de signature de la Convention, qui aura lieu cette année à la Jamaïque, conférant ainsi à cet important instrument juridique sa portée universelle.

161. Ce sont là les quelques considérations que je voulais faire. L'ordre du jour de nos travaux démontre une fois de plus, par le nombre et l'acuité des questions qui y sont inscrites, la gravité de la situation internationale. Je ne saurais les évoquer toutes. Cependant, la richesse du débat qui s'est instauré depuis le début de nos délibérations apporte la preuve la plus évidente de la détermination des Etats Membres de l'ONU de contribuer à leur solution. Les mesures préconisées sont nombreuses, de même que les moyens à notre disposition pour préserver la paix et la sécurité internationales. Il suffit pour cela de les coordonner en conjuguant nos efforts.

162. En nous adressant chaque année à l'Assemblée, nous apportons avec nous la détermination du Gouvernement de la République de la Guinée-Bissau d'œuvrer inlassablement à la recherche de solutions justes aux problèmes qui affectent les relations internationales. Ainsi, nous voudrions encore une fois

exprimer notre conviction profonde que la survie et le progrès de l'humanité dépendent de la capacité que tous les Etats Membres de l'ONU sauront démontrer dans la mise en œuvre de toutes les décisions prises par l'Organisation et de leur engagement à respecter les principes énoncés dans la Charte et auxquels ils ont librement souscrit.

La séance est levée à 12 h 50.

NOTES

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 860, n° 12325, p. 106.

² *United States Treaties and Other International Agreements*, vol. 24, première partie (1973), p. 568.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 704, n° 10106, p. 219.

⁴ *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. XVII, document A/CONF.62/122.

⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27*, annexe I.

⁶ A/CONF.101/10 et Corr. 2.

⁷ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

⁸ Adopté par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement; voir A/36/333.

⁹ Voir A/S-11/14, annexe I.

¹⁰ A/36/215, annexe, sect. IV, décision I (I).

¹¹ Voir *Rapport de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, Vienne, 26 juillet-6 août 1982* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.16), chap. VI, sect. A.